



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB - 17.02.2020

**Numéro de publication:** HR02-1004832021

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation ABILECT Sàrl, Chavannes-de-Bogis, nouveau ABILECT SA

ABILECT SA  
Chemin des Chalets 9  
1279 Chavannes-de-Bogis  
Jusqu'ici  
ABILECT Sàrl

ABILECT Sàrl, à Chavannes-de-Bogis, CHE-177.035.399 (FOSC du 18.11.2019, p. 0/1004761819). Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 50'000, divisé en 500 parts de CHF 100. Indani Esha et Indani Kruti ont désormais respectivement 400 et 100 parts de CHF 100. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme, dont le capital-actions est fixé à CHF 250'000, libéré à hauteur de CHF 50'000, conformément au projet de transformation du 3 février 2020 et bilan au 31 décembre 2019, présentant des actifs de CHF 426'129.37 et des passifs envers les tiers de CHF 405'026.65, soit un actif net de CHF 21'102.72, contre attribution aux associés de 5'000'000 actions de CHF 0.05. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Statuts modifiés le 3 février 2020. Nouvelle raison de commerce: ABILECT SA. Nouveau but: la société a pour but l'exploitation d'une plateforme en ligne destinée à fournir un marché digital combiné avec un Progiciel de gestion intégré (PGI) pour aider les professionnels de services (soit PME, soit indépendant) de se connecter avec des clients privés et professionnels et gérer leurs transactions du début à la fin dans les domaines de la construction, des services immobiliers, des services d'hospitalité, des services personnels et des services professionnels (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 250'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 5'000'000 actions nominatives de CHF 0.05, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'empion est radiée. Communications aux actionnaires:

par écrit (courrier simple ou fax) ou par courriel. Indani Kruti n'est plus associée. Indani Esha, qui n'est plus associée-gérante, est nommée administratrice.

Registre journalier no 2965 du 12.02.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 223, Date: 18.11.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud